Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260521-2026_05_054-DE

MAIRIE de NOSTANG

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du JEUDI 21 MAI 2026

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	1	18	19

Date de la convocation : 11/05/2026
Date d'affichage : 11/05/2026

VOTE
A l'unanimité
Pour : 19
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance : François TRECANT

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le onze mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : GOURDEN Jean-Pierre, ANDRÉ Hervé, BLAYO Jean-Marie, BROQUARD Ghislaine, DUPLESSIS Fabien, GUYONVARCH David, HALLOIN Sandrine, KOWAL Lucie, LE BELLOUR Julien, LE BIHAN Anne-Françoise, LE FRAPPER Mélinda, LE GUEN Sarah, LE GULUDEC Antoine, LOEZIC Pierre-Alain, MACKOWIAK Hélène, THOMAS Véronique, THOMAS Anne-Laure, TRECANT François.

Absents excusés 1 : AMAND Erik pouvoir à Jean-Marie BLAYO

Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* :

D-2026-05-054

ACQUISITION A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE CADASTREE B N° 886 ET B N° 1113 AU VIEUX BOURG

Monsieur le Maire fait lecture du bordereau suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R. 1211-2 et R. 4111-1 ;

Considérant la demande écrite en date du 13 mai 2026 de Monsieur Didier LE PENNEC – Madame Marie Paule LE PADELLEC ;

Considérant que Monsieur Didier LE PENNEC, propriétaire de la parcelle cadastrée section B n° 886 d'une superficie de 104,466 m² et la parcelle B n° 1113 d'une superficie de 11 m² situées au n° 1 rue du Vieux Bourg, a proposé à la commune la cession à titre gratuit de ces terrains (Cf. plans annexés) ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'intégrer cette parcelle au domaine communal, en vue de son incorporation dans la voirie communale ;

Considérant que cette acquisition ne donne lieu à aucun prix de vente ;

Considérant que les frais d'acte et de publicité foncière seront pris en charge par la commune ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'acquérir à titre gratuit auprès de Monsieur Didier LE PENNEC la parcelle cadastrée section B n° 886 (104,466 m²) et la parcelle B n° 1113 (11 m²), situées au n° 1 rue du Vieux Bourg -56690 NOSTANG, pour une superficie totale de 115,466 m².

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260521-2026_05_054-DE

MAIRIE de NOSTANG

D-2026-05-054 (2/2)

ACQUISITION A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE CADASTREE B N° 886 ET B N° 1113 AU VIEUX BOURG

- De préciser que cette acquisition est consentie sans contrepartie financière.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.
- De préciser que les frais liés à cette acquisition seront supportés par la commune.

Voté à l'unanimité des présents et représentés par 19 voix Pour,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance, **Le Maire,**

François TRECANT **Jean-Pierre GOURDEN**

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 21 mai 2026
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260521-2026_05_054-DE

MAIRIE de NOSTANG

PLAN PARCELLES CADASTREES B N° 886 ET B N° 1113 AU VIEUX BOURG

